



Charte éthique et accompagnement du résident et du patient.

01

RECONNAÎTRE CHAQUE PERSONNE DANS SON HUMANITÉ ET SA CITOYENNETÉ, DANS SON INALIÉNABLE DIGNITÉ ET DANS SON IDENTITÉ SINGULIÈRE.

02

FAVORISER L'EXPRESSION PAR LA PERSONNE. SE PRÉOCCUPER DU RESPECT DE SES DROITS.

03

ÊTRE À L'ÉCOUTE DE CE QUE LA PERSONNE SAIT, COMPREND ET EXPRIME. L'INFORMER DE FAÇON LOYALE, ADAPTÉE ET RESPECTER SES DÉCISIONS.

04

GARANTIR À TOUS UN ACCÈS ÉQUITABLE À DES SOINS ET À DES AIDES APPROPRIÉS.

05

RECONNAÎTRE LE BESOIN, POUR CHAQUE PERSONNE, D'AVOIR UNE VIE RELATIONNELLE, UNE VIE SOCIALE ET FAMILIALE, UNE VIE AFFECTIVE ET UNE VIE INTIME.

06

PROPOSER À LA PERSONNE UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET INDIVIDUALISÉ, MÊME LORSQUE DES AIDES OU DES SOINS IMPORTANTS SONT NÉCESSAIRES.

07

FAIRE EN SORTE QUE CHACUN PUISSE BÉNÉFICIER, JUSQU'AU TERME DE SON EXISTENCE, DE LA MEILLEURE QUALITÉ DE VIE POSSIBLE.

08

RESPECTER DANS LEUR DIVERSITÉ LES SAVOIRS, LES COMPÉTENCES, LES RÔLES ET LES DROITS DES FAMILLES ET DES PROCHES.

09

CONSIDÉRER ET SOUTENIR LES PROFESSIONNELS ET LES BÉNÉVOLES DANS LEUR ENGAGEMENT AUPRÈS DES PERSONNES ET VALORISER LEURS MISSIONS.

10

PRENDRE DES DÉCISIONS RÉFLÉCHIES ET CONCERTÉES, EN S'EFFORÇANT DE CONCILIER L'INTÉRÊT DES INDIVIDUS ET CELUI DE LA COLLECTIVITÉ.